

Association pour la protection des mineurs dans le domaine du cinéma et des supports audiovisuels (JIM) & Commission nationale du film et de la protection des mineurs (JIF)

Rapport annuel 2016

Sommaire

1. Editorial d'avancement des travaux <i>par Marc Flückiger, président JIF</i>	1
2. Association pour la protection des mineurs dans le domaine du cinéma et des supports audiovisuels	2
3. Commission du film et de la protection des mineurs	4
4. Secrétariat	5
5. Finances	5

1. Editotial *par Marc Flückiger, président JIF*

Les courriels et réclamations occasionnels de consommatrices ou de consommateurs de films ne sont pas gênants, mais montrent au contraire que le travail de la commission pour la protection des mineurs (JIF) est pris en considération. Pour les uns, l'âge légal est fixé trop haut, pour d'autres, il est fixé trop bas. Les films avec un âge « 0 » sont ceux qui donnent lieu au plus grand nombre de réactions. Cette indication signifie simplement que ces films sont sans limite d'âge. Nombreuses sont toutefois les personnes qui interprètent cela comme étant une recommandation du film pour les jeunes enfants, alors que ceux-ci ne sont, en réalité, pas encore mûrs pour voir un film. Ce classement sans limite d'âge suscite également des débats nourris au sein même de la commission. Le sens de ce classement est que le film en question ne présente pas de scènes susceptibles de perturber le développement d'un enfant et desquelles il faudrait protéger l'enfant. Mais cela ne signifie pas qu'un tel film vise les jeunes enfants en tant que public cible. Afin de donner malgré tout aux parents une indication quant au public cible d'un film, la commission définit également, le plus souvent, un « âge recommandé ». Ce faisant, la JIF a repris le modèle de la Suisse romande, dans lequel on définit, depuis des années déjà, un « âge légal » ou âge autorisant l'accès au film ainsi qu'un « âge recommandé ». Ce principe reste partiellement mal compris et doit régulièrement être réexpliqué.

Afin de discuter ces questions techniques et d'autres, et de communiquer à leur sujet, la commission se réunit deux fois par an en assemblée plénière. A côté des affaires statutaires, ces assemblées servent aussi à la formation continue de la commission. L'année dernière, nous avons ainsi pu découvrir les systèmes de classement des films appliqués aux Pays-Bas et en Angleterre.

Par certains aspects, ces systèmes sont très différents du système appliqué en Suisse. Aux Pays-Bas, les films sont évalués par le secteur lui-même, au moyen d'un système de classement différencié. La tâche d'une autorité centrale (KJKWIJZER/NICAM) consiste à former des personnes pour ce classement et à contrôler régulièrement les âges attribués.

En Angleterre, ce sont des employés fixes du « British Board Of Film Classification (BBFC) » qui procèdent au classement des films. Ce sont des collaborateurs spécifiquement sélectionnés et formés. Les producteurs demandent aux autorités dès la réalisation du film quelles contraintes ils doivent respecter pour que leur film soit admis pour un âge donné. La collaboration entre le secteur et les autorités est, là aussi, très étroite.

Malgré ces modèles très différents, on ne constate pas de grandes différences au niveau des classements par âge, entre la Suisse et les Pays-Bas ou l'Angleterre. Les différences constatées reposent principalement sur des différences culturelles relatives à la perception de scènes de violence, de nudité ou de sexe. A l'instar des Pays-Bas et de l'Angleterre, qui possèdent une longue expérience avec leurs systèmes, la Commission nationale du film et de la protection des mineurs (JIF) assure, elle aussi, une protection compétente des enfants et des adolescents dans le domaine du cinéma et de la vente de vidéos en Suisse. Il est clair que notre « système suisse » encore très jeune doit encore être développé. Nous devons notamment améliorer son acceptation et son ancrage dans l'ensemble de la Suisse. Le Conseil fédéral l'a, lui aussi, reconnu dans son rapport sur « la jeunesse et les médias » et a engagé un processus législatif destiné à créer les mêmes conditions dans toute la Suisse pour la protection des mineurs dans le domaine du cinéma et des supports audiovisuels. Je suis heureux que l'expérience de notre commission soit prise en compte dans ce processus et que nous ayons été invités à y participer.

2. Association pour la protection des mineurs dans le domaine du cinéma et des supports audiovisuels

2.1 But de l'association

L'Association pour la protection des mineurs dans le domaine du cinéma et des supports audiovisuels met en application la Convention sur une commission nationale du film et de la protection des mineurs. Cette convention a été conclue le 26.10.2011 entre la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), l'Association suisse des exploitants et distributeurs de films (ProCinema), l'Association suisse du vidéogramme (ASV) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Cette convention est entrée en vigueur le 1.1.2013.

L'association gère la Commission nationale du film et de la protection des mineurs, laquelle recommande aux cantons et au secteur des âges d'admission pour les projections de films en public et pour les supports audiovisuels ; la commission a également pour mission d'orienter le public sur les aspects de la protection de la jeunesse en relation avec la consommation de films.

L'association peut prendre en considération des contenus audiovisuels transmis par d'autres voies que les projections de films en public ou les supports audiovisuels et recommander des âges d'admission pour ces nouveaux canaux de diffusion et d'exploitation. A cette fin, elle peut former des commissions avec d'autres partenaires, parallèlement à la Commission nationale du film et de la protection des mineurs.

L'association assume l'ensemble des coûts de la Commission du film et de la protection des mineurs.

2.2 Membres de l'association

Les membres issus du secteur cinématographique sont ProCinema et l'Association suisse du vidéogramme (ASV). Swisscom est membre depuis 2014.

2.3 Comité de la JIM

Président : Jürg Hoffmann

Membres du comité : Franz Woodtli (ASV), Dino Malacarne (ASV), Roger Chevallaz (ProCinema), Helene Cardis (ProCinema), Manuel Zach (ProCinemam), Wolfgang Blösche (ProCinema) , Michael in Albon (Swisscom).

Wolfgang Blösche (ProCinema) quitte le comité fin 2016.

L'élection du nouveau membre du comité aura lieu à l'AG 2017 de la JIM.

2.4 Objectifs à moyen terme

Sur la base de la note de discussion « Réglementation dans le domaine des films et des jeux vidéo », le Conseil fédéral a chargé, le 19 octobre 2016, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) d'élaborer un projet de réglementation dans le domaine des films et des jeux vidéo, pour mise en consultation. La direction de ces travaux est assurée par l'Office fédéral des assurances sociales. L'avant-projet doit être présenté fin 2017.

Cette loi vise plusieurs objectifs :

- a) Améliorer la protection des enfants et des adolescents contre des contenus préjudiciables lors de la consommation de films et de jeux vidéos.
- b) Créer une pratique unifiée pour l'ensemble de la Suisse. Un film ou un jeu vidéo doit présenter le même classement en fonction de l'âge dans tous les cantons.
- c) Assurer un classement en fonction de l'âge cohérent pour le même contenu sur différents supports. Un film projeté dans un cinéma doit, par exemple, présenter le même classement que le DVD de ce film.
- d) Le respect de l'âge minimum doit être contrôlé pour l'accès à des projections publiques de films ou de jeux, ainsi que pour la remise de films et de jeux vidéo.
- e) Les mêmes règles doivent s'appliquer à tous les acteurs du marché. Certains acteurs du marché ne se sont, jusqu'ici, pas tenus aux conventions du secteur et n'ont pas fait figurer

d'indication relative à l'âge ou ne l'ont pas contrôlée. La nouvelle loi doit fixer les mêmes droits et obligations pour tous les acteurs du marché.

f) Les initiatives d'autorégulation doivent bénéficier d'une base légale.

Dès que l'avant-projet sera disponible, fin 2017, la JIM et la JIF pourront mener des réflexions sur leur propre rôle dans le cadre de la nouvelle législation. On n'attend toutefois pas de prise de position commune de la JIF sur le projet mis en consultation, du fait que la commission est constituée de représentants ayant des visions différentes de la protection des enfants et des adolescents. Le défi consistant à se mettre d'accord pour la mise en œuvre des normes est déjà suffisamment important.

Séances en 2017

Ve 31.3.2017 assemblée générale et séance du comité 01/2017

Ve 15.9.2017 séance du comité 02/2017

3. Commission du film et de la protection des mineurs

Les membres suivants ont quitté la commission en 2016 :

- Riccardo Cassina (Zurich / secteur)
- Stefan Egger (Zurich / secteur)
- Annette Teuscher (Zurich / CCDJP)
- Peter Roth (Zurich / CDIP)
- Rolf Heusser (Zurich / CCDJP)
- Snezana Reiner (Bâle / CDIP)
- Patrick Chapuis (Genève / CCDJP)
- Isabelle Duchable (Genève / CCDJP)
- Marc Maeder (Lausanne / secteur)

Nouveaux membres de la commission (successeurs des partants en 2016) :

- Rolf Zellweger (Zurich / secteur)
- Kurt Iten (Zurich / secteur)

Les nouveaux membres de la commission seront élus lors de l'assemblée de printemps de la CCPCS, le 6.4.2017. Les candidatures sont actuellement examinées par les instances compétentes.

Composition de la commission (situation en février 2017)

Total membres secteur	20	40%
Total membres CDIP	16	32%
Total membres CCDJP	14	28%
Total membres	50	100%

Total membres Bâle-Ville/Bâle-Camp.	10	20%
Total membres Genève	8	16%
Total membres Vaud	9	18%
Total membres Zurich	23	46%
Total membres	50	100%

3.1 Présidence

Peter Balsiger a annoncé qu'il quittera sa fonction de vice-président à l'assemblée plénière du 13.4.2016. Mathieu Zortea (secteur Zurich) a été élu pour lui succéder. Marc Flückiger (président) et Fabrice Wuillamoz (vice-président) ont été réélus à l'unanimité, sans abstention et sans opposition.

Activités 2016

Mercredi 13.04.2016 Assemblée plénière 01/2016 commission JIF

Jeu-di 10.11.2016 Assemblée plénière 02/2016 commission JIF

Calendrier 2017

Mercredi 05.04.2017 Assemblée plénière 01/2017 commission JIF

Mardi 07.11.2017 Assemblée plénière 02/2017 commission JIF

4. Secrétariat

Contact secrétariat : info@filmrating.ch · 031 387 37 05

Collaborateurs/trices 2016

René Gerber, directeur JIM (jusqu'à fin 2016)

Eva Sobieszek, directeur adjoint JIM, directeur du secrétariat JIF

Regula Frei (employée dans le cadre d'un mandat pour JIM/JIF)

Dominic Künzi, secrétaire JIF, suppléant et joker

Eva Sobieszek a repris la direction du secrétariat JIM depuis janvier 2017.

5. Finances

5.1 Structure tarifaire cinéma et vidéo

De nouveaux tarifs pour les transactions ont été introduits au 1.4.2016 :

Films de cinéma

Frais de transaction : 200.00 CHF (250.00 CHF pour les non-membres de ProCinema)

Coûts d'un éventuel premier visionnement : 390.00 CHF (3 membres de la commission)

Coûts d'un éventuel second visionnement : 650.00 CHF (5 membres de la commission)

Vidéo

Les frais de transaction par titre s'élèvent à 12.50 CHF (15.00 CHF pour les non-membres de l'ASV).

5.2 Charges et produits d'exploitation

Les charges du quatrième exercice 2016 s'élèvent à

CHF 234'360.20

Frais de personnel Frais de personnel, charges sociales	CHF 85'102.90
Loyer bureaux et infrastructure Loyer, électricité, taxes, etc.	CHF 12'000.00
Frais administratifs Matériel, communication, traductions, développement informatique, honoraires	CHF 30'465.70
Frais organisationnels Frais bancaires, révision, assurances, entretien	CHF 1'660.00
Commission du film et de la protection des mineurs Assemblées plénières, traduction simultanée, formation continue	CHF 13'812.55
Frais de visionnement Dédommagement, prestations sociales, frais de déplacement commission	CHF 89'221.50
Impôts	CHF 2'106.55

Le produit du quatrième exercice 2016 s'élève à

CHF 249'576.65

Recettes des visionnements	CHF 87'490.00
Recettes des frais de transaction	CHF 112'312.00
Cotisations des membres	CHF 50'500.00
Diverses recettes, pertes sur débiteurs, frais de rappel, rendement du capital	-CHF 725.25

Les charges sont entièrement couvertes par le secteur. Bénéfice :

CHF 15'216.45

Facts & Figures cinéma

Depuis le début du processus, le 6.11.2012, et jusqu'au 31.12.2016, 2004 films de cinéma ont été classés. Ils étaient 498 en 2016 et 461 en 2015.

5.3 Age légal

Classements des films de cinéma depuis 2012

du 20.11.2012 au 31.12.2016

Age légal	Nombre de titres	Pourcentage
0 an	70	3%
6 ans	179	9%
8 ans	187	9%
10 ans	229	11%
12 ans	462	22%
14 ans	253	12%
16 ans	677	33%
18 ans	7	0%
Total processus terminé	2064	100%

et en 2016

du 1.1.2016 au 31.1.2016

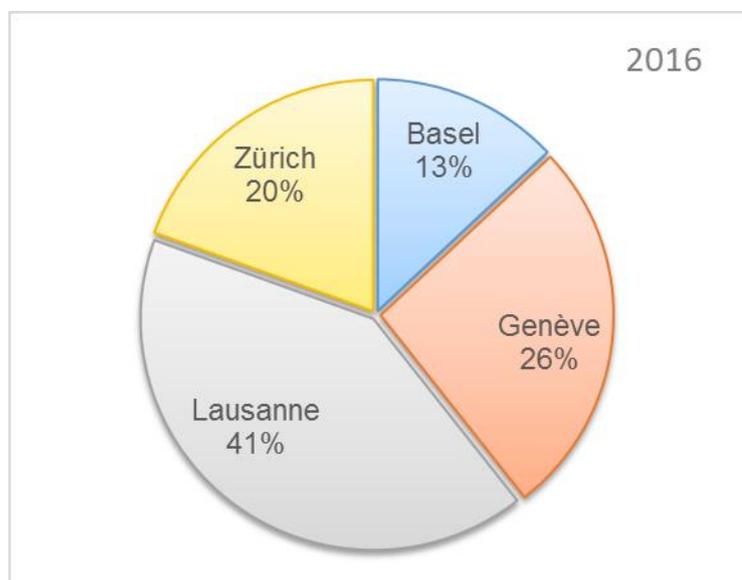
Age légal	Nombre de titres	Pourcentage
0 an	32	6%
6 ans	38	8%
8 ans	52	10%
10 ans	44	9%
12 ans	113	23%
14 ans	46	9%
16 ans	172	35%
18 ans	1	0%
Total processus terminé	498	100%

5.4 Lieux de visionnement

Il y a eu 231 visionnements en 2016. L'année précédente, ils étaient 215.

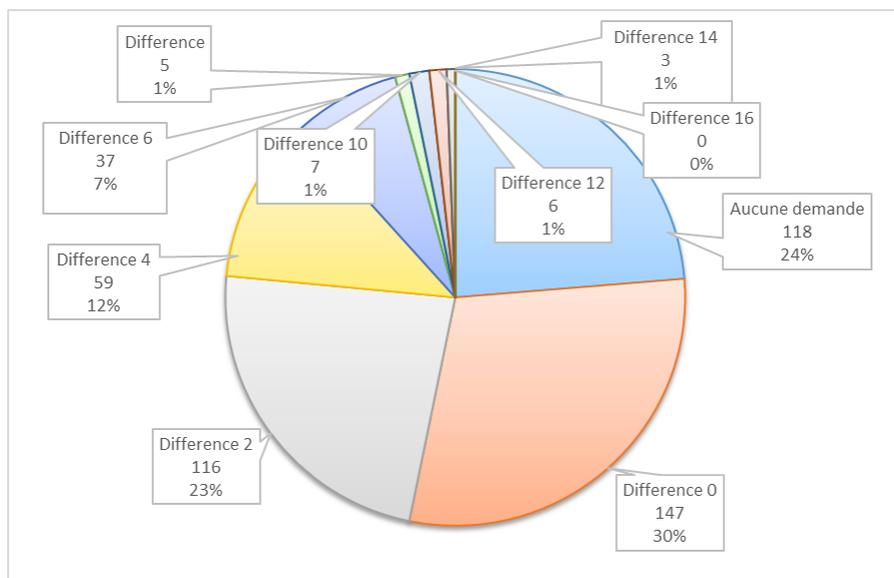
Lieux des visionnements 20.11.2012 – 31.12.2016				
Lieu	Premier visio	Deuxième visio	Total	Pourcentage
Bâle	95	9	104	11.9%
Genève	213	4	217	26.8%
Lausanne	311	6	317	39.1%
Zurich	176	9	185	22.1%
Total	796	28	824	100.0%

Lieux des visionnements 1.1.2016 – 31.12.2016				
Lieu	Premier visio	Deuxième visio	Total	Pourcentage
Bâle	28	2	30	12.4%
Genève	60	1	61	26.7%
Lausanne	94	1	95	41.8%
Zurich	43	2	45	19.1%
Total	225	6	231	100.0%



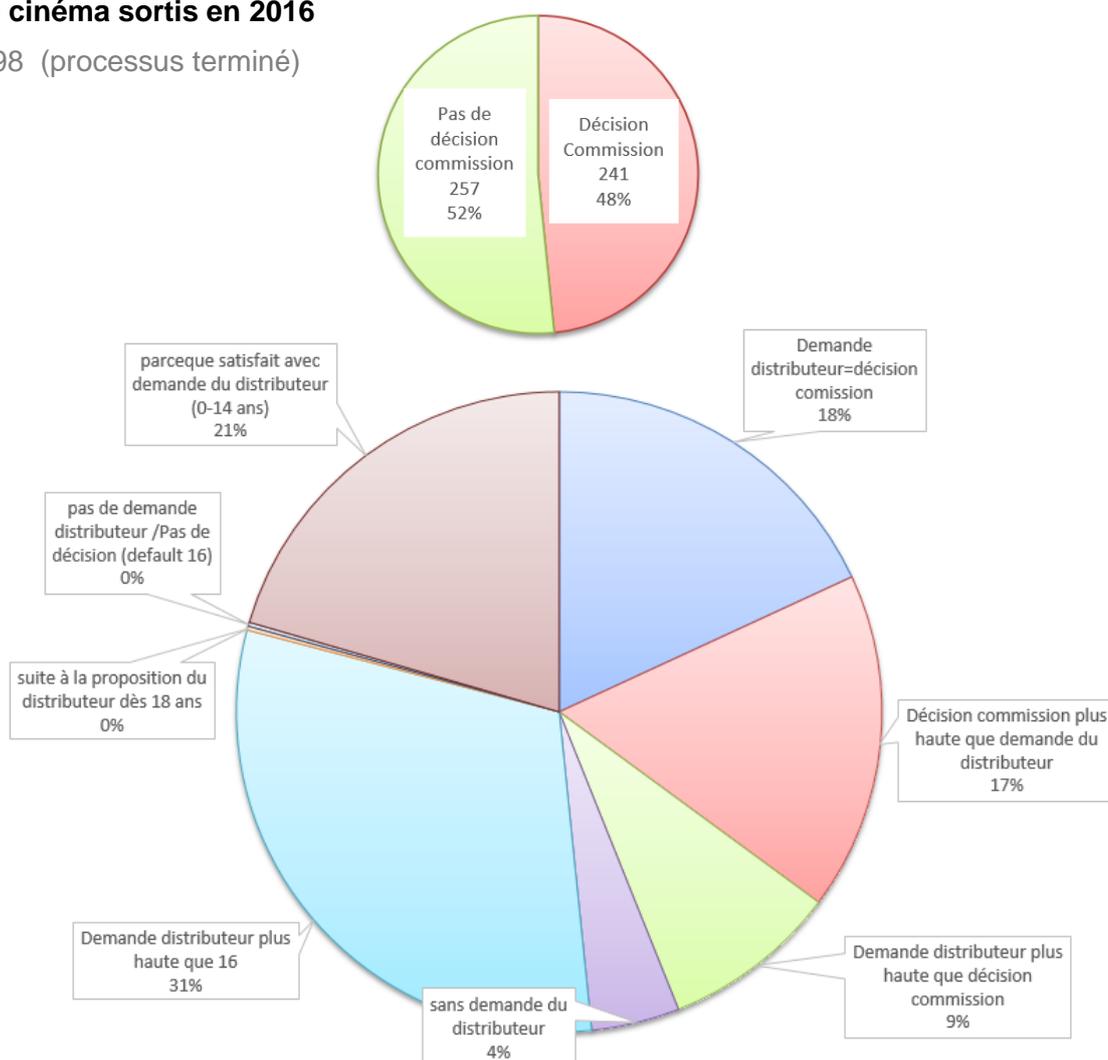
Comparaison âge légal – âge recommandé 2016

Pas d'âge recommandé	118	23.69%
Différence 0	147	29.52%
Différence 2	116	23.29%
Différence 4	59	11.85%
Différence 6	37	7.43%
Différence 8	5	1.00%
Différence 10	7	1.41%
Différence 12	6	1.20%
Différence 14	3	0.60%
Différence 16	0	0.00%
Tota	498	100.00%



5.5 Comparaison proposition du distributeur – classement par la commission pour les films de cinéma sortis en 2016

Total films 498 (processus terminé)



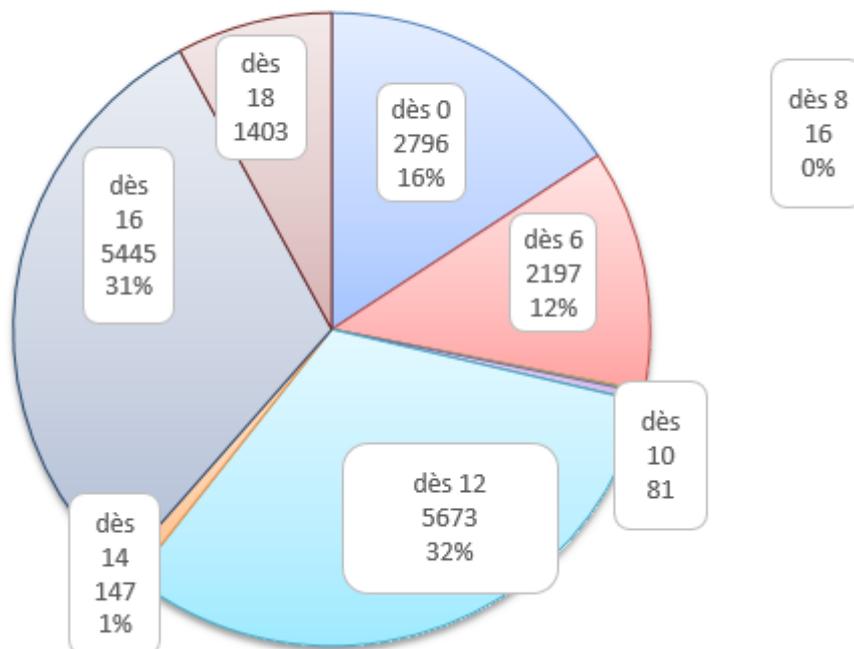
5.6 Faits et chiffres supports audiovisuels (vidéo)

Depuis le début du processus, le 6.11.2012, et jusqu'au 31.12.2016, 17357 supports audiovisuels (vidéo) ont été classés. Ils étaient 3446 en 2016, 3904 en 2015 et 4384 en 2014.

Année 2016 âge supports audiovisuels / vidéo

Total : 3445

Titres Video 2016



Parts distributeurs et langues / supports audiovisuels

Zeitraum:		von 04.01.2016		bis 29.12.2016														
Vertrieb	de	fr	en	be	ch	es	ga	it	zh	be	ee	ja	ko	sa	sr	Total	%	
Rainbow H. E. AG	459	148	0	0	0	0	0	158	0	0	0	0	0	0	0	765	22.2%	
Impuls H. E. AG	998	54	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	1062	30.8%	
Warner Home Entertainment	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0%	
DINIFAN S.A.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0%	
The Walt Disney Comp. H.E.	79	63	0	0	0	0	0	46	0	0	0	0	0	0	0	188	5.5%	
Fox Home Entertainment	23	27	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50	1.5%	
Fox Home Entertainment	113	71	0	0	0	0	0	24	0	0	0	0	0	0	0	208	6.0%	
Videophon AG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0%	
Universal Pict. Int. GmbH H.E.	238	229	0	0	0	0	0	147	0	0	0	0	0	0	0	614	17.8%	
Sony Pictures H. E. GmbH (JIF)	174	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	174	5.1%	
Ascot Elite H.E. AG (JIF)	154	56	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	212	6.2%	
Praesens-Film H.E.	110	58	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	172	5.0%	
MCD Üzletlanc Kft.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0%	
Producer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0%	
Frenetic H.E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0%	
Bildtonträger pro Sprache	2348	706	0	0	0	0	0	391	0	3445	100.0%							
In %	68.2%	20.5%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	11.3%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.00%	3445	